
CENTRE CANADIEN D'ARBITRAGE COMMERCIAL

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

ENTRE : **GABRIELA DUMITRU & DAN DUMITRU ;**
(ci-après les «Bénéficiaires »)

C. : **IMMOBILIER VERIDIS INC.;**
(ci-après l' « Entrepreneur »)

ET : **RAYMOND CHABOT ADMINISTRATEUR
PROVISOIRE INC. ÈS QUALITÉS
D'ADMINISTRATEUR DU PLAN DE
GARANTIE AUTREFOIS ADMINISTRÉ PAR
LA GARANTIE HABITATION DU QUÉBEC;**
(ci-après « l'Administrateur »)

N° dossier CCAC : S17-112801-NP

CERTIFICAT DE RÈGLEMENT HORS COUR

Le Centre Canadien d'Arbitrage Commercial («le Centre») a été informé qu'un règlement hors cour est intervenu dans la présente instance.

Après vérification(s) sommaire(s), le Centre constate que le présent arbitrage est réglé hors cour.

Frais à suivre.

Montréal, le 28 décembre 2020



Chloe Bell
Greffière adjointe